

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 010422 – MDE 13/022/01

Action complémentaire sur l'EXTRA 43/00 (MDE 13/007/00 du 25 avril 2000) et suivantes (MDE 13/031/00 du 10 novembre 2000 et MDE 13/003/01 du 16 janvier 2001)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

TORTURE / MAUVAIS TRAITEMENTS / PRISONNIER D'OPINION

IRAN

Akbar Ganji (42 ans), journaliste

Londres, le 29 juin 2001

L'épouse d'Akbar Ganji, Masoumeh Shafii, a indiqué que son mari avait été transféré à la *Qarantina* (la « Quarantaine ») au sous-sol de la prison d'Evin et qu'il se trouvait à l'isolement depuis 31 jours. Elle a également indiqué que tout contact téléphonique avec le détenu était interdit depuis le 22 septembre 2000. Akbar Ganji n'a pas été autorisé non plus à rencontrer son avocat. Amnesty International pense qu'aucune enquête indépendante n'a été menée sur les allégations d'Akbar Ganji selon lesquelles il aurait été frappé, notamment à coups de pied, par des surveillants de prison en janvier (voir la mise à jour datée du 16 janvier 2001). L'organisation continue de craindre que cet homme ne soit torturé et maltraité.

Akbar Ganji, qu'Amnesty International considère comme un prisonnier d'opinion, a été arrêté il y a quinze mois après avoir participé à une conférence socioculturelle organisée par l'Institut Heinrich Böll à Berlin, en avril 2000, sur le thème « *l'Iran après les élections* ». Il a été inculpé de « *participation à un complot contre la sécurité nationale en prenant part à la Conférence de Berlin* » ; de « *propagande contre le système islamique* » ; de « *propagation d'informations mensongères en vue de troubler l'opinion publique* » ; d' « *atteinte à des éléments sacrés* » et d' « *offense à l'ancien imam [Khomeiny]* ».

Le 15 mai 2001, une cour d'appel a réduit la peine de dix ans d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné à une sentence de six mois de détention et a annulé sa condamnation à une peine d'exil de cinq ans. Bien qu'il ait déjà purgé la totalité de sa peine en relation avec sa participation à la Conférence de Berlin, des autorités judiciaires de Téhéran ont remis en cause la décision de la cour d'appel et Akbar Ganji a été inculpé de nouveaux chefs en relation avec des articles de journaux qu'il avait écrits avant avril 2000. Le montant de la caution pour sa libération a été fixé à 75 000 dollars américains (soit 88 287 euros). On ignore quand la Cour suprême va procéder à l'examen de cette affaire. Sa détention actuelle semble arbitraire ; elle est contraire à l'article 33 de la loi iranienne relative à la procédure que doivent suivre les tribunaux publics et révolutionnaires, qui dispose que les décisions relatives à un placement en détention peuvent être remises en cause dans les dix jours qui suivent et que « *quelles que soient les circonstances, le sort d'un accusé doit être décidé dans un délai d'un mois* ».

Des informations ont indiqué le 21 mai 2001 qu'Akbar Ganji avait été hospitalisé pour subir des examens médicaux. Son état de santé serait mauvais mais Akbar Ganji n'est pas en danger.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– demandez instamment qu'Akbar Ganji soit immédiatement autorisé à entrer en contact avec sa famille et son avocat et qu'il ne soit pas maltraité en détention ;

– demandez aux autorités d'abandonner toutes les charges retenues contre Akbar Ganji et tous les prisonniers d'opinion et demandez leur libération immédiate et inconditionnelle ;

– prenez note de la décision de la cour d'appel d'annuler la condamnation à cinq ans d'exile qui avait été infligée à Akbar Ganji et de réduire à six mois la peine d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné et qu'il a déjà purgée ; ajoutez cependant qu'en tant que prisonnier d'opinion cet homme devrait être libéré sur-le-champ ;

– demandez que toutes les autres charges qui pèsent sur le journaliste en relation avec des articles qu'il a écrits dans le passé soient également abandonnées et que la demande de caution de 75 000 dollars américains (88 287 euros) soit donc abandonnée.

APPELS À :

Guide spirituel de la République islamique d'Iran :

His Excellency Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei
c/o The Presidency, Palestine Avenue
Azerbaijan Intersection
Téhéran, République islamique d'Iran

Télégrammes : Ayatollah Khamenei, Téhéran, Iran

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Excellence,

Président de la République islamique d'Iran :

His Excellency
Hojjatoleslam Sayed Mohammad Khatami
The Presidency, Palestine Avenue
Azerbaijan Intersection
Téhéran, République islamique d'Iran

Télégrammes : President Khatami, Téhéran, Iran

Fax : + 98 21 649 5880

Courrier électronique : khatami@president.ir

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le
Président de la République,

Responsable du pouvoir judiciaire :

His Excellency Ayatollah Mahmoud Hashemi-Shahrudi
Ministry of Justice
Park-e Shahr
Téhéran, République islamique d'Iran

Télégrammes : Head of the Judiciary, Téhéran, Iran

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur

COPIES À :

Secrétaire de la Commission islamique iranienne des droits humains (CIDH) :

Mr Mohammad Hassan Zia'i-Far,
Secretary, Islamic Human Rights Commission
PO Box 13165-137, Téhéran, République islamique
d'Iran

Fax : + 98 21 204 0541

Courrier électronique : ihrc@Majlis.ir (continuez
d'envoyer des messages même si l'on vous indique qu'ils
ne peuvent être transmis ; nous savons que certains
messages parviennent à leur destinataire)

**Commission de l'article 90 (Commission
parlementaire créée en vertu de l'article 90 de la
Constitution) :**

Mohsen Mirdamadi Najafabadi
Komisyon-e Asl-e Navad
Majles-e Shura-ye Eslami
Imam Khomeini Avenue
Téhéran, République islamique d'Iran

Télégrammes : Majles, Téhéran, Iran

Télex : 21 42 32 ICAI IR

Fax : + 98 21 646 1746 (L'obtention de cette ligne peut
s'avérer difficile. Merci de vous montrer persévérants.)

Merci d'envoyer une copie de vos messages, par solidarité, à l'Association des journalistes iraniens :

Rajab'ali Mazrou'i, Director
Anjoman-e Senfi-ye Ruzname Negaran
Keshavarz Bulvar
Kabkakan St., 7th Ave. No. 87
Téhéran, République islamique d'Iran

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 10 AOÛT 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*